

LOTISSEMENT L'EMERAUDE

VINCA

OPTION :

7 jours

A LA RESERVATION :

- 5% du prix du terrain (Chèque non encaissé)

A LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE CHEZ LE NOTAIRE :

- 100 % du prix du terrain
- 3% frais d'actes au notaire
- 5,89 % droits de mutation à l'administration fiscale
- 500 € plan individuel du lot au Géomètre
- 650 € BE coordinateur (conformité Clôtures)
- 300 € Frais dégradation
- 200 € Fonds de constitution et de roulement ASL

A l'obtention du permis de construire

- Taxe d'Aménagement
- PAC